Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260330-2026035DBIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**19**	**19**

Date de la convocation
25/03/2026
Date d'affichage
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq mars deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, OIZEL R, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, BIENNE S, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, GROUES J.

Secrétaire de séance : RAOULT S.

Délibération n°2026035 : Formation des commissions municipales

Les commissions municipales sont des groupes de travail composés exclusivement de conseillers municipaux qui étudient, réfléchissent, débattent et proposent des orientations au conseil municipal ; ce dernier étant le seul habilité à prendre les décisions finales.

Les commissions peuvent être permanentes ou temporaires. C'est le conseil municipal qui fixe leur nombre et les désigne. Elles sont présidées de droit par le maire.
La municipalité propose de former 13 commissions municipales composées pour chacune d'entre elles d'un adjoint responsable (et le cas échéant d'un conseiller municipal délégué) et d'environ 6 élus. Les adjoints peuvent assister à toutes les commissions quand bien même ils n'y soient pas expressément désignés.

INTITULE DE LA COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
Finance	Stéphane RAOULT	Christine TOQUET Benoit LE FOL Sabrina BIENNE Léone MEHEUT Julien GROUES Jean-François PANSART
Urbanisme	Philippe PIERRE	Michel FERON Denis HUGER Josette CLEMENT Jean-François PANSART
Développement durable, cadre de vie	Philippe LE COQ	Nicolas LETORT Stéphane BLANCHARD Josette CLEMENT Stéphane RAOULT Noëlle LE MOINE Valérie BONNY
Travaux	Jean-François PANSART	Michel FERON Nicolas LETORT Léone MEHEUT Benoit LE FOL
Voirie, réseaux	Jean-François PANSART	Nicolas LETORT Michel FERON Régine OIZEL Denis HUGER Noëlle LE MOINE
Vie scolaire et périscolaire **Enfance – jeunesse**	Réjane LUCAS	Christine TOQUET Régine OIZEL Stéphane BLANCHARD Sabrina BIENNE Mélanie LE DENMAT

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260330-2026035DBIS-DE

INTITULE DE LA COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
Communication *(bulletin municipal et communication digitale)*	Stéphane RAOULT Valérie BONNY	Philippe LE COQ Benoit LE FOL Josette CLEMENT Sabrina BIENNE
Sport, vie associative	Philippe LE COQ	Mélanie LE DENMAT Julien GROUES Léone MEHEUT Stéphane BLANCHARD Valérie BONNY
Chemins ruraux et de randonnée	Jean-François PANSART	Nicolas LETORT Noëlle LE MOINE Julien GROUES Michel FERON Stéphane BLANCHARD Régine OIZEL Réjane LUCAS
Vie culturelle	Valérie BONNY	Denis HUGER Léone MEHEUT Régine OIZEL Mélanie LE DENMAT Stéphane BLANCHARD
Commission MAPA *(marchés à procédure adaptée)*	Philippe PIERRE	Stéphane RAOULT Jean-François PANSART Michel FERON Denis HUGER Benot LE FOL Philippe LE COQ
Personnel	Philippe PIERRE	Municipalité
Signalétique	Philippe LE COQ	Nicolas LETORT Stéphane RAOULT Jean-François PANSART Noëlle LE MOINE Stéphane BLANCHARD Michel FERON

Par ailleurs, il est obligatoire de former des commissions telles que la commission d'appel d'offres **(CAO)** dont le rôle est d'examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, éliminer les offres non conformes à l'objet du marché, choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché. Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
Celle-ci n'intervient qu'à l'égard des marchés publics passés selon une procédure formalisée.

Elle est composée du maire et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Titulaires CAO	Suppléants CAO
Stéphane RAOULT	Denis HUGER
Jean-François PANSART	Benoit LE FOL
Michel FERON	Philippe LE COQ

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la constitution des 13 commissions municipales listées ci-dessus,

DESIGNE les membres des commissions municipales comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

DESIGNE les membres listés dans le tableau ci-dessus pour former la commission d'appel d'offres. …/…

Pour extrait conforme
Le Maire,
Philippe PIERRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260330-2026035DBIS-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification

Le